

PARC EOLIEN SOLE DE FOURS (80)

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN VUE
D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN COMPRENANT HUIT
AEROGENERATEURS ET QUATRE POSTES DE
LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES :
ASSEVILLERS (80200)
DOMPIERRE-BECQUINCOURT(80980)
FLAUCOURT(80200)

ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORT D'ENQUÊTE
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Juillet 2019 - Décembre 2019

Enquête publique

Numéro E19000114 / 80

Demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et quatre postes de livraison sur le territoire des communes :
d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT,
par WP France 24 SAS

Monsieur Claude TRUFFERT commissaire enquêteur,

Désigné par la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS
Décision n° E19000114 / 80 en date du 10 juillet 2019

SOMMAIRE

1ère partie : Rapport

1- Généralités

1.1	Objet de l'enquête.....	4
1.2	Cadre administratif et juridique	
1.2.1	Cadre juridique.....	4
1.2.2	Identification du demandeur.....	4
1.2.3	Présentation global de la Société GLOBAL WIND POWER.....	5
1.3	Contexte et caractéristiques du projet	
1.3.1	Le contexte	5
1.3.2	Caractéristiques du projet.....	6
1.4	Composition du dossier	7

2- Organisation et déroulement de l'enquête

2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	8
2.2	Publications et affichage	8
2.3	Réception du public	8-9
2.4	Les registres d'enquête	9
2.5	Réunions, visites et contacts	9-10
2.6	Climat de l'enquête	10
2.7	Clôture de l'enquête.....	10
2.8	Relevé chiffré des observations.....	10-11

3- Analyse et observations du Commissaire Enquêteur

3.1	Sur la procédure d'enquête.....	12
3.2	Sur le dossier soumis à l'enquête	13-15
3.3	Compatibilité avec les documents d'urbanisme et plans	16-19
3.4	Sensibilité du territoire et enjeux identifiés.....	20
3.5	Sur les observations recueillies	20-25
3.6	Questions posées par la commission d'enquête.....	26-27

4-	Liste des pièces annexes.....	29
----	-------------------------------	----

Première partie

RAPPORT

1. GÉNÉRALITÉS

1.1– OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête qui donne lieu au présent rapport fait suite à la demande d'autorisation unique déposée en préfecture de la Somme par la WP France 24 SAS, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et quatre postes de livraison sur le territoire des communes d'ASSEVILLERS, DOMPIERRE-BECQUINCOURT et FLAUCOURT.

Ce projet nécessite la demande d'une autorisation unique au titre :

- des installations classées -article L. 512-1 du code de l'environnement-
- du permis de construire -article L. 421-1 du code de l'urbanisme-
- de l'approbation de construction et d'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité -article L. 323-11 du Code de l'énergie-

1.2 – CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

1.2.1 - Cadre juridique

L'arrêté préfectoral du 08 août 2019 qui prescrit et organise l'enquête place celle-ci dans le cadre juridique suivant :

- code de l'environnement, notamment le chapitre III du titre II du livre 1er et la nomenclature des installations classées, rubrique 2980, annexée à son article R. 511-9 ;
- code de l'urbanisme, notamment son article L. 421-1 ;
- code de l'énergie, notamment son article L. 323-11
- ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement ;
- ordonnance n° 2016-1060 du 03/08/2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement

1.2.2 - Identification du demandeur

La demande émane de la société « WP France 24 SAS », maître d'ouvrage du projet et futur exploitant du parc.

L'objectif final de la société « WP France 24 SAS » est la construction du parc avec les éoliennes les plus adaptées au site, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pendant toute sa durée d'exploitation.

La société « WP France 24 SAS » sollicite toutes les autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

C'est une Société par Actions Simplifiées à actionnaire unique (SASU) pour sa forme juridique, au capital de 6 000€ dont le siège social se situe 52-54 Quai Dion Bouton Tour Vista à PUTEAUX (92800) tél : 01 70 98 07 39, immatriculée au registre du commerce sous le n° 823 423 496 000 61 RCS Nanterre, au SIRET sous le n° 823 423 496 000 61 et 3511Z / Production d'électricité pour le Code NAF.

Monsieur SANDAGER Michael d'origine Danoise en est le président.

Monsieur Léo MARIE en sa qualité de Chef de projet éolien est le référent en charge du dossier et à ce titre représente le pétitionnaire. Il est joignable à la même adresse postale, par téléphone au 06 68 73 27 79 et par mel : lom@globalwindpower.fr.

1.2.3 – Présentation de la société GLOBAL WIND POWER

La société GLOBAL WIND POWER (GWP) a été fondée au Danemark en 1999 par Henrik Amby Jensen. L'expansion rapide dès 2003 des activités de la société sur le marché allemand a conduit à la création de la filiale GLOBAL WIND POWER Deutschland GmbH. Depuis la société s'est investie sur des marchés prometteurs comme la Bulgarie en 2006, la Roumanie 2010 et la France en 2009, via l'acquisition de la SARL Vent Invest qui s'est transformée depuis en GLOBAL WIND POWER France SAS filiale française de GWP.

Pour chaque parc éolien français, GWP constitue une « société de projet » et une holding. Cette société de projet porte les droits et autorisations de construire et d'exploiter et est propriétaire du parc éolien. La société de projet est une société de droit français, détenue à 100% par une holding allemande.

Dans le cadre du projet de Sole de Fours, la société de projet est la société WP France 24 SAS détenue par la Sa Holding, Wind 1028, société de droit allemand au capital de 25 000€ domiciliée Industriestrasse 22, 25813 Husum.

1.3 - CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

1.3.1 - Le contexte

Les pouvoirs publics français, conscients de la nécessité de développer les énergies renouvelables sur le territoire national, ont adopté des textes de lois destinés à favoriser et à encadrer ce développement.

La loi portant « Engagement National pour l'Environnement » dite loi ENE promulguée le 12 juillet 2010 décline thème par thème les objectifs décidés par le premier volet législatif (Loi Grenelle 1, adoptée le 3 août 2009) et met en évidence dans son article 90 du bloc « Energie et Climat » les dispositions relatives à l'éolien.

Deux arrêtés publiés le 26 août 2011 précisent certains points :

- sur la remise en état et la constitution de garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent
- sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour La Protection de l'Environnement (ICPE).

De cette rubrique, il ressort que les projets éoliens concernés par la procédure d'autorisation unique d'exploiter « ICPE », doivent répondre à **l'un des critères** suivants :

- comprendre au moins un aérogénérateur dont le mât est égal ou supérieur à 50 mètres
- développer une puissance de plus de 20 MW et disposer d'au moins une éolienne dont le mât mesure plus de 12 mètres et dont l'ensemble des aérogénérateurs ont une hauteur inférieur à 50 mètres.

Le projet éolien Sole de Fours équipé de mâts de 120 mètres hors pâles est donc concerné par l'autorisation d'exploiter « ICPE ».

L'autorisation unique s'appuyant sur le principe « un projet, un dossier, une décision », fusionne en une seule procédure plusieurs décisions rendues parfois nécessaires à la réalisation d'un projet éolien, en ne délivrant qu'un permis unique.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée au journal officiel du 18 août 2015, doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à son indépendance énergétique. Elle prévoit :

- un renforcement des objectifs nationaux en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de la part du nucléaire dans le mix énergétique ;
- la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui établit les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergies, notamment renouvelables, sur tout le territoire métropolitain continental ;
- la possibilité de proposer aux personnes physiques, notamment riverains et collectivités territoriales, une part de capital des sociétés par actions portant des projets d'énergies renouvelables ou de participer au financement de ces projets.

Enfin la « Loi Biodiversité », publiée le 9 août 2016 au Journal Officiel, consolide les principes juridiques en faveur de la biodiversité, de la nature et des paysages. Dans le cadre d'un projet d'aménagement, les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité ne peuvent se substituer aux mesures d'évitement et de réduction et doivent viser un objectif d'absence de perte nette, voire un gain mesurable de biodiversité et être effective pendant toute la durée des atteintes.

1.3.2 - Caractéristiques du projet

Le projet initié en 2014 contribuera de façon significative aux objectifs 2020 fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ancienne région Picardie de 4 146 MW éolien installés en 2020. Il s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur des énergies renouvelables qui prévoit entre autres le déploiement de plus de 19 000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici 2020. Au 1^{er} janvier 2018 (source : thewindpower.net) la France comptait une puissance éolienne installée de 13147 MW.

Le projet constitué de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison sera construit et exploité par la société « WP France 24 SAS » Maître d'ouvrage du projet.

Dans le projet élaboré chaque éolienne développe une puissance maximale de 3,9 MW, soit une puissance totale de 31.2 MW. Compte tenu des données de vent sur le site et des contraintes et servitudes techniques identifiées, deux modèles d'éoliennes sont actuellement à l'étude :

NORDEX N131 – 3,9 MW d'une hauteur au moyeu de 114 m et totale de 179.5 m

SENVION M 122 – 3,4 MW d'une hauteur au moyeu de 119 m et totale de 180 m.

Les structures nécessaires aux 4 postes de livraison ont une dimension de 12 m sur 5 m.

Afin de réduire l'impact du projet sur le site, les câbles de liaisons électrique entre chaque éolienne et le poste de livraison seront enfouis à une profondeur comprise entre 0,8 mètre et 1,20 mètre en fonction du terrain. Après enfouissement, les terrains seront remis en l'état d'origine.

1.4 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier mis à disposition est composé de 17 documents référencés selon le détail ci-après :

1. **Volume 1** : imprimés CERFA de Demande d'autorisation unique pour : Installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes) -17 pages-
Formulaire d'accompagnement de dépôt d'une demande d'autorisation unique -12 pages-
2. **Volume 2** : Sommaire inversé et suivi des compléments -12 pages-
3. **Volume 3** : Description de la demande -96 pages-
4. **Volume 4a** : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé -53 pages-
5. **Volume 4b** : Etude d'impact sur l'environnement et la santé -516 pages-
Bilan concertation préalable du 23 octobre au 23 novembre 2018 -18 pages-
6. **Volume 5a** : Résumé non technique de l'étude des dangers -25 pages-
Lot et raccordements électriques interne au parc éolien (Jigrig) + annexes -p1 à p17
Extrait Kbis : p1 à p2
Situation au répertoire Sirène des 4 postes de livraison -4 pages-
Schémas électriques unifilaires -8 pages-
7. **Volume 6** : Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme (Plans) -42 pages-
Plans : 19 par type d'éolienne (Senvion M12 ou Nordex N131)
8. **Volume 7** : Documents demandés au titre du code de l'environnement -7 pages-
Plans : 6 par type d'éolienne (Senvion M12 ou Nordex N131)

9. **Volume 8** : Accords et Avis consultatifs -p1 à p24-
Réponse aux courriers des servitudes -p25 à p143-
10. **Volume non numéroté** : Consommation d'espace agricole -13 pages-
11. **Volume Agence Nord-Ouest ECOPHERE** : Etude d'impact écologique, volet Faune-Flore-
Milieux Naturels -p1 à p210-
Annexe 7 -p211 et suivantes-
12. **Volume de l'agence VU D'ICI** : Volet paysager de l'étude d'impact -374 pages-
13. **Volume de l'agence VU D'ICI** : Volet paysager de l'étude d'impact, étude spécifique sur les
« Sites Funéraires et Mémoires de la première guerre mondiale (Front Est) »
Candidature au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO -79 pages-
14. **Volume d'EREA INGENIERIE** : Etude d'impact acoustique -77 pages-
15. **Volume « Rappel des textes régissant l'enquête publique », « avis et recommandations »** : Avis de la délégation de l'aviation civile de Picardie, du
Commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne Nord de Cinq-Mars-
la-Pile, recommandations de la MRAe -23 pages-
16. **Volume de GLOBAL WIND POWER** : Réponses à l'avis de la MRAe du 16 juillet 2019 -18
pages- et Annexes 2,3 et 4 -9 pages-
17. **Volume de Préparation Enquête Publique du 16/09/2019** : -15 pages-

2 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 – DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Par courrier du 5 décembre 2016 remis à jour le 7 janvier 2018, Monsieur Léo MARIE, ayant reçu délégation de son président pour agir et représenter la société WP France 24 SAS, sollicitait Madame la Préfète sur la demande d'Autorisation Unique du parc éolien Sole de Fours situé sur les communes d'Assevillers, Dompierre-Becquincourt et Flaucourt,

En réponse à cette demande d'ouverture d'enquête publique, Madame la Préfète par courrier daté du 19 juin 2019 demandait à Madame la Présidente du Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur.

Par décision du 10 juillet 2019 référencée sous le numéro E19000114 / 80, Madame la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignait Monsieur Claude TRUFFERT, comptable à la retraite comme commissaire enquêteur.

Cette décision a été confirmée par l'arrêté préfectoral de demande d'Autorisation Unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et quatre postes de livraison sur le territoire des communes d'Assevillers, Dompierre-Becquincourt et Flaucourt en date du 8 août 2019, la mairie d'Assevillers ayant été désignée comme siège de l'enquête.

2.2 – PUBLICATION ET AFFICHAGE

A la demande de la société Global Wind Power, un bilan de concertation préalable a été réalisé par la société « Courant Porteur » spécialisée dans les démarches participatives. Elle s'est déroulée du 23 octobre au 23 novembre 2018. Une insertion dans le Courrier Picard du 25 octobre 2018 en fait état.

Pour répondre aux souhaits des municipalités, différentes formules ont été mises en place par cette société :

- Pour la commune d'Assevillers, c'est le « porte-à-porte qui a été retenu ;
- à Dompierre-Becquincourt c'est une campagne d'information
- et à Flaucourt, la mise en place d'une réunion publique d'information.

Des démarches dont le Courrier Picard s'est déjà fait l'écho, en février 2018 lors de l'AG de l'Association HPAE et plus récemment le 20 septembre 2019 en réponse à la réunion publique organisée sur Flaucourt.

Des démarches qui n'ont malgré tout pas suscité l'engouement de la population puisque seulement 12 contributions ont été recueillies pendant toute cette période de concertation.

L'affichage sur site et dans les mairies des 32 communes comprises dans le périmètre d'affichage des 6 kms, certifié par huissier.

L'annonce dans 2 journaux régionaux 15 jours au moins avant le démarrage de l'enquête et dans les 8 premiers jours de son ouverture.

2.3 – RÉCEPTION DU PUBLIC

L'enquête s'est déroulée selon les dates prévues dans l'arrêté du lundi 30 septembre 2019 à 14h au samedi 2 novembre à 13h inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public durant 5 permanences et dans les trois communes déjà citées en référence selon le planning définit ci-dessous :

- **Mairie d'Assevillers :**
 - lundi 30 septembre de 14h à 17h,
 - jeudi 10 octobre de 16h à 19h,

samedi 2 novembre de 10h00 à 13h00,

- **Mairie de Dompierre-Becquincourt :**
mardi 8 octobre de 14h à 17h,
- **Mairie de Flaucourt :**
jeudi 24 octobre de 9h à 12h

2.4 – LES REGISTRES D’ENQUÊTE

Ils ont été mis à la disposition du public pendant les permanences du commissaire enquêteur aux jours et heures mentionnés au paragraphe précédent pendant toute la durée de l'enquête qui s'est clôturée le samedi 2 novembre 2019 à 13h15.

Ils ont également été mis à la disposition du public pendant les permanences des mairies concernées, aux dates et heures qui leurs sont propres.

Les courriers envoyés ou déposés dans les mairies ainsi que les courriels reçus sur le site dédié de la Préfecture, pendant la durée de l'enquête ont été annexés aux registres.

2.5 – RÉUNIONS, VISITES, CONTACTS

- **Jeudi 1^{er} août :** 1^{er} rendez-vous à la préfecture d'Amiens pour récupération du dossier. Je n'ai pu que paraphé les registres d'enquête, le dossier n'avait pas encore été déposé par le pétitionnaire
- **Mardi 13 août :** 2^{ème} rendez-vous en préfecture et récupération du dossier
- **Mardi 17 septembre :** rendez-vous à Péronne avec Monsieur Léo MARIE, référent de la société WP France 24 SAS pour prise de connaissance et première approche du dossier
- **Mercredi 25 septembre :** réunion à la mairie d'Assevillers avec les trois maires des communes concernées par le projet. Pris par son travail, M. Maillard maire de Dompierre-Becquincourt n'a pas pu assister à la réunion
- **Lundi 30 septembre :** 7 personnes sont venues à cette 1^{ère} permanence qui se déroulait à Assevillers et ont déposé 10 courriers, pour certains sollicités auprès de voisins, amis, famille. Cette permanence a permis à certaines personnes de me faire part de leur inquiétude, mais surtout pour la majorité de leur très forte opposition.
- **Mardi 8 octobre :** La 2^{ème} permanence s'est tenue à la mairie de Dompierre-Becquincourt où visiblement je n'étais pas attendu mais qui a pu avoir lieu compte tenu que la secrétaire de mairie étant présente. Seulement 2 personnes sont venues à cette permanence, dont une déjà rencontrée à la 1^{ère} permanence, qui est restée une bonne partie de l'après-midi et qui m'a interpellé sur des anomalies constatées sur certaines rubriques du dossier.
- **Jeudi 10 octobre :** 3^{ème} permanence de l'enquête et deuxième à Assevillers. 5 personnes s'y sont rendues dont 4 déjà connues puisque déjà rencontrées lors de précédentes permanences ; elles ont déposé 4 nouveaux courriers et une délibération du Conseil Municipal d'Assevillers
- **Jeudi 24 octobre :** la 4^{ème} permanence de l'enquête et la seule qui s'est tenue dans la mairie de Flaucourt qui devait être, de l'avis de la secrétaire de mairie présente ce jour-là, relativement calme, a connu un réel engouement puisque au moins 15 personnes y sont passées, ont déposé 4 contributions au registre d'enquête et pas moins de 83 courriers se répartissant ainsi : 75 sous forme de délégation composée de 5 personnes (2 personnes étaient dépositaires de 58 courriers) et 8 par des particuliers individuels, le tout dans une ambiance certes animée mais courtoise.
- **Samedi 02 novembre :** 5^{ème} et dernière permanence à la mairie d'Assevillers qui a elle aussi connu une belle fréquentation puisqu'une dizaine de personnes y est passée, le registre d'enquête faisant état de 5 contributions et du dépôt de 52 nouveaux courriers ; la seule permanence où les avis favorables étaient supérieurs aux défavorables. Une permanence qui a au moins permis à 2 personnes venues à chacune des permanences, de déposer de nouveaux courriers...

- **Mardi 5 novembre** : Au vu du nombre important des contributions suscitées par le dossier, j'ai contacté les services de la préfecture en vue d'obtenir un délai supplémentaire pour établir le procès-verbal de synthèse.
- **Mercredi 6 novembre** : confirmation par le porteur de projet et la préfecture d'un délai supplémentaire de 8 jours, précisant que les conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur seront à remettre au plus tard le lundi 9 décembre 2019
- **Lundi 18 novembre** : remise en mains propres à M. Léo MARIE du procès-verbal de synthèse des observations.

2.6 – CLIMAT DE L'ENQUÊTE

L'enquête qui a suscité beaucoup d'émoi, s'est déroulée sans incident majeur. Les mairies des trois communes ont fourni au commissaire enquêteur les moyens nécessaires à la bonne organisation ; l'accueil a toujours été cordial et coopératif, le personnel répondant aux attentes du commissaire enquêteur.

Les contacts avec Monsieur Léo MARIE représentant la Société WP France 24 SAS en charge du dossier et son collègue se sont déroulés dans de bonnes conditions et toutes les informations utiles ont pu être obtenues.

Les nombreux courriers reçus, les échanges avec les habitants venus en nombre aux permanences ont permis des échanges intéressants et fructueux et le travail du commissaire enquêteur devrait s'en trouver facilité.

De manière redondante, depuis le temps que ce dossier est engagé et compte tenu de l'impact paysager du projet, un certain nombre d'habitants regrettent le peu d'information de la part des élus municipaux et déplore se retrouver devant le fait accompli, ne disposant que de deux mois pour faire valoir leurs craintes et/ou suggestions.

Un dossier qui aurait mérité, compte tenu de l'impact qu'il a suscité auprès de la population et du nombre de contributions/observations émises, être organisé dans le cadre d'une commission d'enquête.

2.7 – CLOTURE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique s'est achevée le samedi 2 novembre 2019 à 13h15. Les registres ont été laissés sur place pour signatures par les maires, charge à eux de les renvoyer par tout moyen à leur convenance, au commissaire enquêteur. A ce jour les registres des mairies de Dompierre-Becquincourt et Flaucourt expédiés par voie postale ont bien été réceptionnés, seul celui de la mairie d'Assevillers manque à l'appel ; des photos du registre prise en fin de permanence devraient palier à ce manquement.

2.8 – RELEVÉ CHIFFRÉ DES OBSERVATIONS

Pour répondre aux besoins de l'enquête 3 registres ont été ouverts, un dans chaque commune où se tenaient les permanences : Assevillers, Dompierre-Becquincourt, Flaucourt.

Ci-dessous tableau de synthèse reprend les différents thèmes retenus et la ventilation des observations recensées par permanence, tout en sachant que les 3 premières n'ont eu que peu de retombées puisqu'elles n'ont recueilli que :

Permanence p1 à Assevillers : 7 personnes ont déposé 10 courriers représentant 37 observations (une personne avec un courrier, une autre n'a rien déposé et les 9 courriers restants ont été déposés par cinq personnes)

Permanence p2 à Dompierre-Becquincourt : n'a accueilli que 2 personnes dont une déjà venue à la permanence p1 et elles n'ont rien mentionné ni rien déposé

Permanence p3 à Assevillers : a accueilli 5 personnes dont 4 déjà venues à la permanence p1 et qui ont déposé 5 contributions représentant 22 observations.

C'est surtout les deux dernières permanences p4 et p5 qui ont recueilli le plus grand nombre de contributions, puisqu'à ces permanences ce n'est pas moins de 20 à 25 personnes qui sont venues à la rencontre du commissaire enquêteur et qui ont déposé ou mentionné le reste des observations (un peu de plus de 860 en tout) reprises par thème dans le tableau ci-dessous.

	Thème P = permanence	Registre enquête Assevillers	Registre enquête Dompierre- Becquincourt	Registre enquête Flaucourt	Internet	TOTAL
		P1 P3 P5	P2	P4	Courriel	
Observations	ADMINISTRATIF	12	1	4	1	17
	<i>Favorable</i>	3	0	0	0	
	<i>Défavorable</i>	9	0	4	1	
	COMMUNICATION	42	0	32	0	74
	<i>Favorable</i>	0	0	0	0	
	<i>Défavorable</i>	42	0	32	0	
	CITOYENNETE	6	0	1	0	7
	<i>Favorable</i>	5	0	0	0	
	<i>Défavorable</i>	1	0	1	0	
	ECONOMIQUE	8	0	7	0	15
	<i>Favorable</i>	1	0	0	0	
	<i>Défavorable</i>	7	0	7	0	
	ENVIRONNEMENT	71	0	78	5	154
	<i>Favorable</i>	1	0	0	0	
	<i>Défavorable</i>	70	0	78	5	
	NUISANCES	90	0	134	6	230
	<i>Favorable</i>	2	0	0	1	
	<i>Défavorable</i>	88	0	134	5	
	PATRIMOINE	16	0	29	0	45
	<i>Favorable</i>	3	0	0	0	
<i>Défavorable</i>	13	0	29	0		
RENTABILITE	52	0	84	5	141	
<i>Favorable</i>	12	0	0	1		
<i>Défavorable</i>	40	0	84	4		
SECURITE	15	0	19	1	35	
<i>Favorable</i>	4	0	0	0		
<i>Défavorable</i>	11	0	19	1		
SOLUTIONS AUTRES	9	0	11	2	22	
<i>Favorable</i>	7	0	0	0		
<i>Défavorable</i>	2	0	11	2		
TERRITOIRE	38	0	79	4	121	
<i>Favorable</i>	8	0	0	1		
<i>Défavorable</i>	30	0	79	3		
Total		359	1	477	24	861

3 - ANALYSE ET OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

3.1 - SUR LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE :

Les affichages et publications réglementaires ont été effectués, en mairies, dans les mairies concernées tel que défini par la nomenclature des installations classées, rubrique 2980 (rayon de 6 kilomètres), sur site et dans la presse locale.

Le commissaire enquêteur a personnellement vérifié à l'occasion de ses permanences et dans la mesure du possible, que les affichages, en mairie et sur site était bien effectifs.

Les maires des communes d'implantation du projet, les propriétaires et/ou ayant droits ont validé le principe d'avis de remise en état du site après arrêt définitif des installations, en fonction des éléments détaillés ci-après :

- Commune d'Assevillers : avis favorable sous conditions définies par courrier du 20/11/2018 pour ce qui concerne les chemins communaux (pour partie pour les vc n°305, n°304, n°6, ZH 45 n°301 et en totalité pour le ZK4 chemin rural dit du Bois de St Fursy) et les parcelles agricoles (ZH32, ZH46, ZI23, ZI24, ZK3, ZK21, ZK11)
- Commune de Dompierre-Becquincourt : avis favorable sous conditions définies par courrier du 20/11/2018 pour ce qui concerne les chemins communaux (Chemin rural dit chemin blanc et chemin rural d'Assevillers à Feuillères) et la parcelle agricole référencée ZI11
- Commune de Flaucourt : avis favorable sous conditions définies par courrier du 17/12/2018 pour ce qui concerne le chemin communal vc n°6 (de Belloy en Santerre à Flaucourt) et la parcelle agricole référencée ZB60
- Mme Mascré Béatrice propriétaire, M. Van Elsen Jean-Pierre usufruitier : avis favorable sous conditions définies par courrier du 25/10/2016 pour la parcelle agricole référencée ZI11 pour l'éolienne E1
- Mme Schryve Sophie nu-propriétaire et M. Schryve Philippe usufruitier : avis favorable sous conditions définies par courrier du 18/11/2016 et du 22/10/16 pour la parcelle agricole référencée ZH32 pour l'éolienne E2 et le poste de livraison 2
- M. Etévé Jean-Pierre et Mme Etévé Maria propriétaires indivis : avis favorable sous conditions définies par courrier du 21/10/2016 pour la parcelle agricole référencée ZH46 pour l'éolienne E3 et le poste de livraison 1
- M. Delachaussee Yves et Mme Delachaussee Nathalie propriétaires indivis : avis favorable sous conditions définies par courrier du 14/11/2016 et 20/11/2016 pour les parcelles agricoles référencées ZI23, ZI24, ZK21 pour les éoliennes E4 et E6 et le poste de livraison 4
- M. Marchandise Hubert et Marchandise Jean-Marie propriétaires indivis : avis favorable sous conditions définies par courrier du 24/10/2016 pour la parcelle agricole référencée ZK3 pour l'éolienne E5
- Mme Gonnet Françoise propriétaire : avis favorable sous conditions définies par courrier pour la parcelle agricole référencée ZB60 pour l'éolienne E7 et le poste de livraison 3
- Mme Gonnet Joséphine nu-propriétaire, Mme Gonnet Marie usufruitière : avis favorable sous conditions définies par courrier du 24/10/2016 pour la parcelle agricole référencée ZK11 pour l'éolienne E8

Commentaires du commissaire enquêteur : Je reste dans l'attente de justifications des parutions dans deux journaux régionaux ainsi que des attestations des huissiers concernant l'affichage dans les 32 mairies situées dans le périmètre des 6 kms, tel que le préconise la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

3.2 - SUR LE DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE :

Sur l'Autorisation au titre des Installations Classées, rubrique 2980 annexée à son article R511-9, l'article L512-1 du Code de l'Environnement précise :

- *les installations qui présentent de graves dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L511-1 sont soumises à autorisation.*

Article L511-1 :

- *sont soumis au présent titre les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.*

Au niveau du permis de construire, l'article L421-1 indique :

- *Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire*

Concernant l'approbation de construction et d'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité, l'article L323-11 mentionne :

- *L'exécution des travaux déclarés d'utilité publique est précédée d'une notification directe aux intéressés et d'un affichage dans chaque commune et ne peut avoir lieu qu'après approbation du projet de détail des tracés par l'autorité administrative.*

Des décrets en Conseil d'Etat déterminent :

- 1°) les formes de l'instruction des projets de construction des ouvrages de transport et de distribution d'électricité*
- 2°) l'organisation du contrôle de la construction et de l'exploitation des ouvrages acheminant de l'électricité sur le domaine public ou présentant des risques pour les tiers*
- 3°) les mesures relatives à la police et à la sécurité du transport et de la distribution d'électricité*

Commentaires du commissaire enquêteur :

Le dossier répond à ces exigences et, d'une manière générale, il est de qualité. On peut cependant regretter le format des documents mis à disposition, certes agréables à regarder, mais moins faciles à consulter de par leur taille et surtout difficilement reproductibles lorsqu'on ne dispose pas de matériel professionnel.

Des anomalies ont cependant été relevées comme par exemple sur le document « Volume 2 Sommaire inversé et suivi des compléments » dont certaines rubriques renvoient à des référencements qui n'existent pas ou qui sont erronés. Des remarques ont été faites aussi sur certains « photomontages » où le projet éolien est présenté de telle sorte qu'il parait minimisé par rapport aux monuments existants comme par exemple l'éolienne E5 positionnée devant le Polissoir Grès de Saint Martin, Volume « Volet paysager de l'étude d'impact » p329, p333.

Pour ce cas en particulier il apparaît intéressant de préciser que dans ce type de photomontage, les « montages » sont bien évidemment mis en évidence faute de quoi on n'en mesurerait pas ou peu l'incidence et tiennent compte également de leur éloignement par rapport à l'existant et qui en explique la taille.

Une autre remarque sur un document mis à disposition, référence Volume « Volet paysager de l'étude d'impact » p165, vue 17 depuis la RD 917 au sud de Nurlu, le nombre d'éoliennes figurant sur l'avant-projet est disproportionné par rapport à la réalité, ce qui aurait tendance à « réduire » l'impact du nouveau projet...

Il me semble important de rappeler ici que l'étude « Volet paysager de l'étude d'impact » a été réalisée par une agence indépendante « Vu d'ici » à la demande de Global Wind Power.

Des remarques que j'estime pour le moins regrettables, qui mettent en cause le fondement même de cette enquête s'ils devaient se vérifier et qui auraient des conséquences pour le moins négatives pour la suite à donner.

CONCERNANT LES AUTRES ÉLÉMENTS DU DOSSIER :

L'étude acoustique prévisionnelle réalisée en novembre 2018 par EREA Ingenierie à Azay-le-rideau conclut que les seuils réglementaires admissibles définis par l'arrêté du 26 août 2011 sont respectés, selon les 2 types de machines identifiées, pour l'ensemble des zones à émergence réglementée concernées par le projet éolien, quelles que soient les périodes de jour ou de nuit et les conditions (vitesse et direction) du vent.

Des avis favorables :

- sous réserve d'un balisage diurne et nocturne en conformité avec les prescriptions des arrêtés interministériels du 13 novembre 2009 et du 25 juillet 1990, du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (4 janvier 2017), et du Ministère de la Défense (26 janvier 2017),
- Du préfet de la zone de Défense et de Sécurité Nord (16/10/2015)
- Le SDIS à Amiens signale envoyer une copie à la Préfecture de la zone de Défense Nord (03/11/2015)

Des avis soumis à engagement :

- Grt gaz à Annezin n'encourage pas l'implantation d'éolienne à proximité de ses ouvrages et souhaite les éloigner autant que possible, donnera son accord définitif moyennant un engagement du porteur de projet sur la fiabilité des éléments d'installation (26/10/2015)
- SFR à Nanterre signale qu'il ne peut pas y avoir d'éolien dans la zone orangée et demande la réservation d'une zone de 200 m de part et d'autre de la liaison hertzienne qui traverse le périmètre du projet éolien (25/10/2015)
- Orange à Amiens signale la présence d'un site FH dans le périmètre du projet, indique également qu'un faisceau hertzien (FH) le traverse et que des zones de protection sont à considérer (26/11/2015)
- RTE à Valenciennes préconise une distance d'éloignement minimum des éoliennes, propose son aide pour une meilleure intégration du projet, et reste dans l'attente des dispositions spécifiques nécessaires au permis de construire (27/10/2015)
- ErDF à Amiens fournit le plan du réseau présent sur le secteur envisagé, donne quelques préconisations et invite le pétitionnaire, selon la nature des travaux envisagés, à formuler une demande auprès de leur service, et envoi également 7 récépissés DT/DTIC conjointe (13/10/2015) ayant toutes au moins un réseau/ouvrage concerné
- SICAE de la Somme et du Cambrasis à Péronne renvoie le récépissé de DT (03/11/2015)
- DRAC à Amiens donne la liste des monuments présents sur le site, précise le périmètre d'éloignement à respecter et signale que des informations peuvent être obtenues sur le site du Ministère de la Culture (28/10/2015)
- SNCF Accueil DT-DICT-NEN à Puteaux rappelle les distances minimales à respecter par rapport aux lignes LGV et recommande de se référer au guide produit par l'ADEME intitulé « L'énergie éolienne » (15/04/2016)

Des avis consultatifs sans incidence :

- Météo France à Bourges considère que le projet est à une distance supérieure à la distance minimale requise de ses installations (19/10/2015)
- Bouygues à Illkirch Fraffenstaden ne constate aucun impact sur son réseau (23/10/2015)
- Conseil Général à Amiens considère qu'il n'y a pas à sa connaissance de servitudes particulières, rappelle toutefois les démarches à envisager pour les travaux d'aménagement (Permission de voirie) et signale que le projet éolien se situe dans le couloir de passage du Beluga pour la ligne Toulouse / Alber (20/10/2015)
- ARS à Amiens répond sur l'absence de périmètre de protection sur le secteur défini (13/10/2015)
- 20 récépissés de DT/DICT conjointe du SIEP du Santerre (11 du 24/10/2016 et 9 du 02/11/2016) signalant qu'aucun de leurs réseaux ou ouvrages n'est concerné par le projet.

Des courriers restés sans réponse :

- Numéricable à Marne La Vallée (01/10/2015), ILIAD Communications à Paris (01/10/2015), Communauté de communes de Haute Picardie à Estrées Deniécourt (01/10/2015), SIEP du Santerre à Rosières en Santerre (01/10/2015), INAO à Quétigny (01/10/2015), ONF à Compiègne (01/10/2015), CNPF à Boves (01/10/2015), SDAP à Amiens (01/10/2015)

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts de France composée de Mesdames Agnès Mouchard, Denise Lecocq et Valérie Morel s'est réunie le 16 juillet 2019 à Lille pour délibérer du projet et a permis de mettre en évidence 19 recommandations.

Si dans ses réponses le pétitionnaire apporte un certain nombre d'éclaircissements qui vont dans le sens des recommandations émises par l'Autorité Environnementale, il en est d'autres pour lesquelles il n'apporte pas de réponse comme par exemple :

- le PLU de la commune de Dompierre-Becquincourt n'autorise pas la construction d'équipement public, l'éolienne E1 ne pourra pas se faire
- la demande d'étude supplémentaire formulée par l'Autorité Environnementale sur l'implantation des machines à plus de 200 m des boisements n'aura pas de suite car déjà envisagée et non validée auprès d'experts pour des problèmes de lecture paysagère et d'intégration
- les réponses apportées par le pétitionnaire à l'étude paysagère ne semblent pas répondre aux attentes des riverains ; en effet proposer l'aménagement de plantations pour masquer l'impact éolien me paraît quelque peu démesuré eu égard aux revendications émises dans les observations (p366 du volet paysager de l'étude d'impact...)
- l'interprétation différente de l'Autorité Environnementale et du pétitionnaire sur le protocole EUROBATS par rapport aux distances d'éloignement préconisées pour les éoliennes E5 et E6.
- dans sa phase du chantier (en période de reproduction), l'étude concluant à des impacts résiduels à négligeables sur la perte en biodiversité, aucune compensation ne sera mise en place en contradiction avec la recommandation de l'Autorité Environnementale.

Commentaires du commissaire enquêteur : Cette rubrique constate un certain nombre d'éléments sans réponse ou en contradiction avec les services de l'état

APPRECIATION SOMMAIRE DES DÉPENSES :

Le coût installé du projet de Sole de Fours sera d'environ 1,4 millions d'euros par MW soit pour les 8 éoliennes réunissant une puissance maximale totale de 31,2 MW, de l'ordre de 43 millions d'euros ; les actionnaires de la société devront quant à eux réunir 20% de ce montant soit environ 8,6 millions d'euros.

Les projets éoliens font l'objet d'un financement de projet qui est un financement sans recours, basé sur sa seule rentabilité, les flux de trésorerie étant tellement sûrs que les banques ne demandent aucune garantie aux actionnaires. Ce type de financement n'est rendu possible que si la société emprunteuse n'a pas d'autres activités extérieures au projet ; une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien.

Ci-dessous extrait du compte de résultat prévisionnel du projet sur les 5 premières années présenté par WP France 24 SAS

Compte d'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	6 063 034	6 123 664	6 184 901	6 246 750	6 309 217
Charges d'exploitation	-1 575 600	-1 611 839	-1 648 911	-1 686 836	-1 725 633
dt frais de maintenance	-1 115 400	-1 141 054	-1 167 298	-1 194 146	-1 221 612
dt autres charges d'exploitation	-460 200	-470 785	-481 613	-492 690	-504 022
Montant des impôts et taxes hors IS	-360 067	-361 298	-362 553	-363 832	-365 137
Excédent brut d'exploitation	4 127 367	4 150 527	4 173 437	4 196 081	4 218 446
Dotations aux amortissements	-2 912 000	-2 912 000	-2 912 000	-2 912 000	-2 912 000
Provision pour démantèlement	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667
Résultat d'exploitation	1 188 700	1 211 861	1 234 770	1 257 414	1 279 780
Résultat financier	-1 192 095	-1 114 263	-1 049 909	-983 283	-914 305
Résultat net après impôt	-3 396	66 511	123 857	183 668	244 868
Capacité d'autofinancement	2 935 271	3 005 178	3 062 524	3 122 335	3 183 535
Flux de remboursement de dette	-1 806 885	-1 870 680	-1 936 726	-2 005 105	-2 075 898
Flux de trésorerie disponible	1 128 386	1 134 498	1 125 797	1 117 230	1 107 637

3.3 - COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

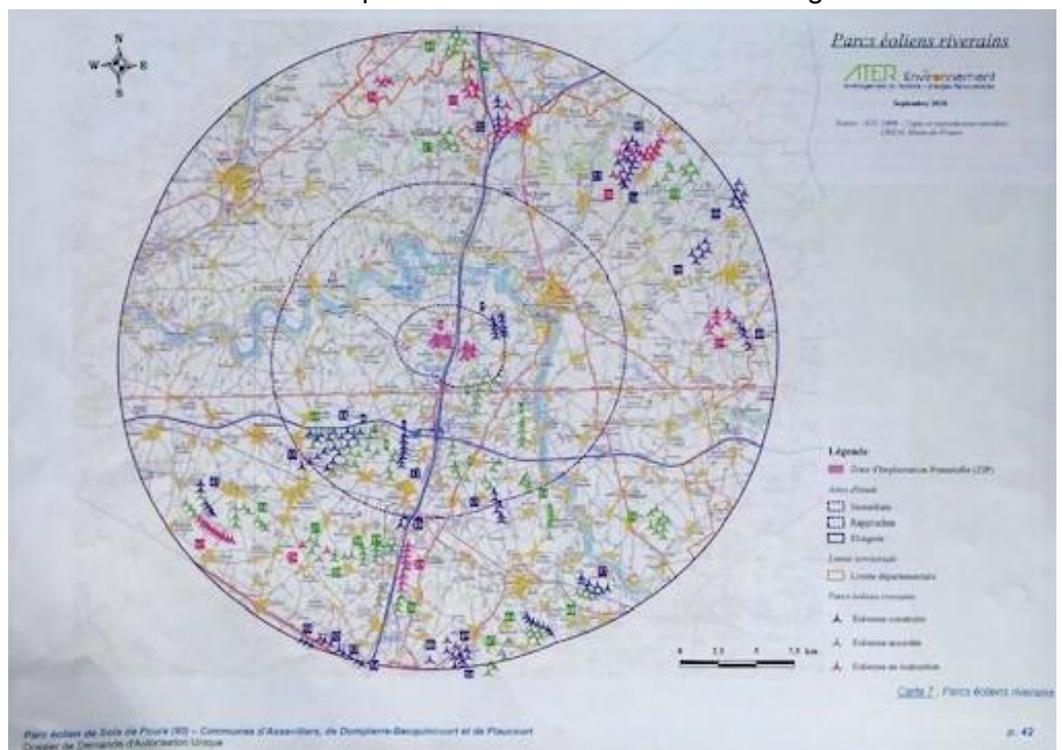
Le tableau ci-dessous recense les parcs éoliens riverains selon les différentes aires d'étude du projet (immédiates, rapprochées, éloignées). En bleu les parcs en fonctionnement, en vert ceux accordés et en rose ceux en instruction.

N°	Nom du parc	Développeur	Puissance	Hauteur	Nombre d'éoliennes	Distance à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude immédiate						
1	Sole de Fours	GLOBAL WIND POWER	3,4 MW	180 m	8	0
2	La Couturelle	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	10	1,5 NE
3	Haut Plateau	ELICIO FRANCE	3,45 MW	180 m	9	1,6 SE
Aire d'étude rapprochée						
4	Champ Delcourt	-	2 MW	121 m	9	5,4 SE
5	Ablaincourt	VALOREM	3,6 MW	180 m	10	5,9 S
6	Sole du Vieux Moulin	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	5	6,4 S
7	Rosières	-	3,3 MW	150 m	9	7,2 SO
8	Petit arbre	INFINIVENT	2 MW	140 m	6	7,4 SO
9	Bois Briffaut	VOLKSWIND	3,6 MW	151 m	4	7,5 S
10	Vents du Santerre	ECOTERA	2 MW	150 m	7	7,5 SO
11	Vauvillers II	INFINIVENT	2 MW	140 m	6	7,8 SO
12	Les Kerles	MAIA EOLIS	2,05 MW	121 m	2	7,9 S
13	Solerie	MAIA EOLIS	2 MW	121 m	6	9,2 S
14	10 Nesloises	IDEX SERVICES	2 MW	125 m	2	9,4 SE
15	VC1 & VC2 la Grande Sole	-	2 MW	140 m	6	10,6 SO
Aire d'étude éloignée						
16	Haute Borne	FUTUREN	3 MW	150 m	9	11,2 S
17	Hauts de Combles	BORALEX	3,3 MW	150 m	6	12,4 N
18	Champ Serpette	VALECO	3 MW	150 m	8	12,9 S
19	Haute Borne	FUTUREN	3,17 MW	150 m	4	13,1 S
20	Chilly Fransart	-	2,5 MW	139 m	8	13,6 SO
21	Extension du seuil de Bapaume	ECOTERA	3,3 MW	164,5 m	5	13,6 N
22	Seuil de Bapaume	ECOTERA	3 MW	150 m	5	14 N
23	Iberdrola Renovables Nurlu	EOLE-RES	2 MW	125 m	4	14,7 NE
24	Jazeneuil Energies	EIDEN WIND	2 MW	123 m	7	14,7 NE
25	Santerre	-	2 MW	125 m	4	14,9 SO

N°	Nom du parc	Développeur	Puissance	Hauteur	Nombre d'éoliennes	Distance à la zone d'implantation potentielle
26	La Tortille	EIDEN WIND	2,85 MW	150 m	12	14,9 NE
27	Bois Madame	ENERGIE TEAM	2 MW	150 m	4	15 SO
28	Bois Madame II	ENERGIE TEAM	3 MW	165 m	2	15,1 SO
29	Bernes Extension	MAIA EOLIS	3,3 MW	150 m	7	15,6 E
30	Energie la Boule Bleue	WPD	2,35 MW	150 m	6	15,7 NE
31	Voie Corette	NORDEX	3,6 MW	150 m	9	15,8 SE
32	Extension de Nurlu	EOLE-RES	2 MW	150 m	5	16 NE
33	Croix Dorée	EUROWATT	3,6 MW	180 m	6	16 N
34	Luce	ENERTRAG	3 MW	178,4 m	12	16,1 SO
35	Le Maissel	ENERGIE TEAM	3,2 MW	150 m	10	16,2 NE
36	Santerre II	ENERTRAG	2,35 MW	156 m	6	16,4 S
37	Voyennes Energies	VALOREM	2 MW	125 m	8	16,4 SE
38	Martinpuich-le-Sars	NORDEX	3,6 MW	150 m	4	16,9 N
39	Rio Sasu	INFINIVENT	3,6 MW	150 m	5	17,1 N
40	Bernes	MAIA EOLIS	2,05 MW	127 m	6	17,3 E
41	Hombleux Energies	VALOREM	3,2 MW	150 m	4	17,3 SE
42	Santerre I	-	2 MW	145 m	6	17,4 SO
43	Le Quesnel	VALECO	3,3 MW	150 m	10	18,2 SO
44	Les Plaines	EUROWATT	2,5 MW	150 m	5	18,6 S
45	Les Tilleuls	NORDEX	3,3 MW	151 m	7	18,5 N
46	Croix Saint-Claude	-	2,3 MW	140 m	6	18,8 S
47	Falvieux	VOL-V	3,4 MW	184 m	6	19 S
48	Energie Montagne Gaillard	WPD	2,3 MW	126 m	7	19,4 NE
49	Bois Lemaire	JPEE	2,3 MW	141 m	4	19,5 S
50	L'Épinette	QUADRAN	2,3 MW	141 m	1	19,9 S
51	Roye II	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	4	20,8 SO
52	Roye IV	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	4	20,9 SO
53	Roye I	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	1	21,2 SO
54	Roye III	AKUO ENERGIE	3 MW	140 m	2	21,3 SO

Tableau 10 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains en fonctionnement, accordés et en instruction (source : DREAL Hauts-de-France, 2018)

La carte ci-dessous situe les différents parcs énoncés ci-avant et le zonage des différentes aires d'étude



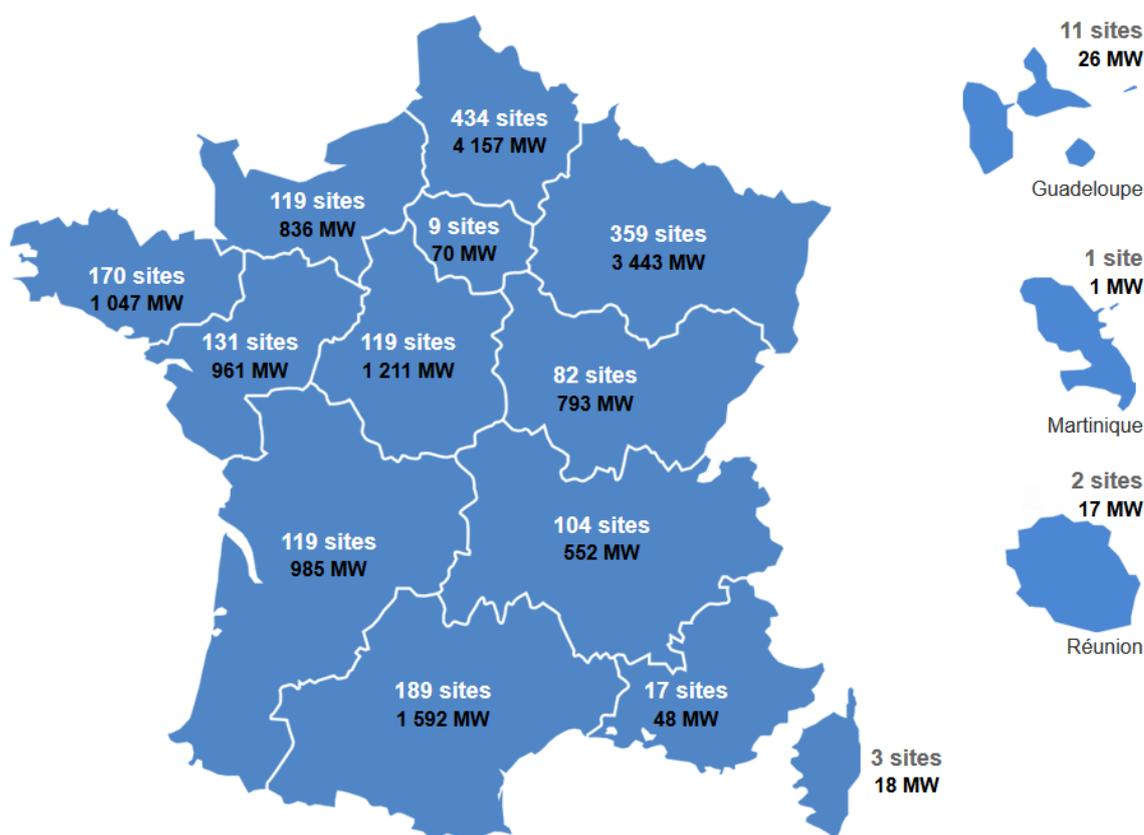
Cinquante-quatre parcs recensés sur un périmètre de 21,5 kms de rayon représentant les 3 aires d'étude du projet et qui dénombre 328 éoliennes avec un potentiel de production de 903 MW, se répartissant ainsi :

- aire immédiate (2 kms de la zip -Zone Implantation Potentielle-) : 27 éoliennes avec un potentiel de production maximum de 79 MW
- aire rapprochée (9,5 kms de la ZIP) : 72 éoliennes avec un potentiel de production maximum de 179 MW
- aire éloignée (11,5kms de la ZIP) : 229 éoliennes avec un potentiel de production maximum de 645 MW..

Au 1^{er} janvier 2018 la région Hauts-de-France est la première région de France en termes de puissance construite avec 3 253,2 MW, répartie en 238 parcs et 1484 éoliennes, et dans ce peloton de tête le département de la Somme arrive largement en tête avec ses 1 248,3 MW installés, répartis en 96 parcs et 576 éoliennes, et qui place le secteur du futur projet à un haut niveau éolien puisqu'il représente à lui seul un peu moins de 60% de la puissance produite dans le département de la Somme.

Les cartes ci-dessous donnent un éclairage intéressant sur la situation de l'éolien au 30 juin 2019 sur l'ensemble du territoire français. Des régions inégalement impactées qui peut interpeller face à la volonté politique forte de l'état de vouloir développer cette énergie propre et qui cautionne la position défavorable prise par Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France lorsqu'il parle de développement non maîtrisé, qui entraîne des nuisances visuelles et sonores et dénature les paysages...

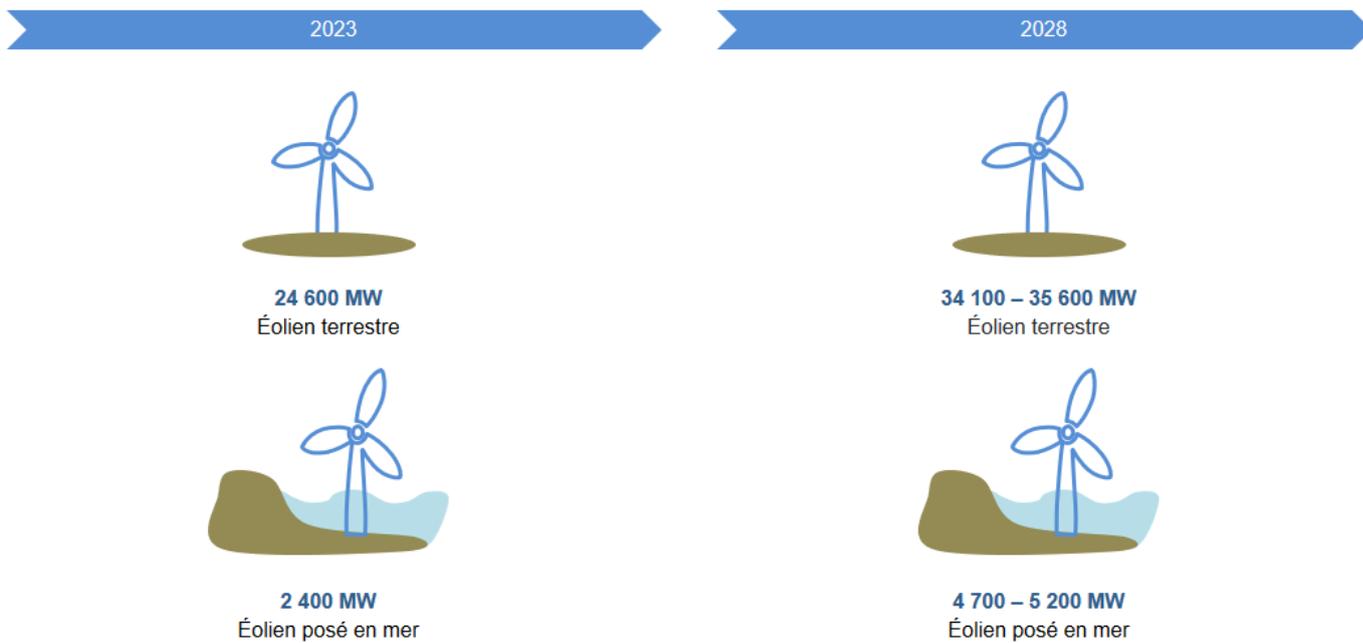
Puissance éolienne raccordée par région au 30 juin 2019



Source : SDES tableau de bord de l'éolien

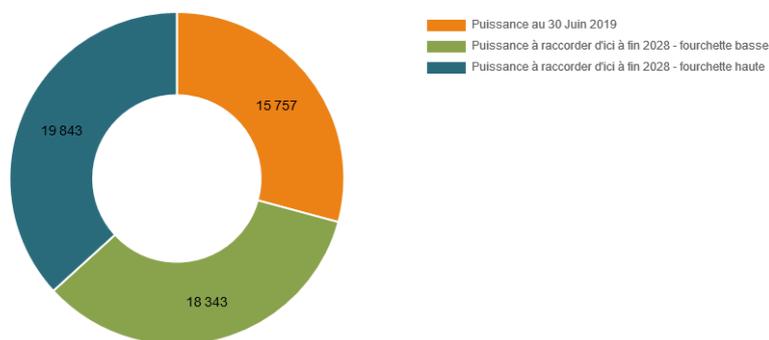
Les objectifs de la France

Les engagements de la France dans le déploiement de la filière sont inscrits dans la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. Les objectifs sont fixés pour 2023 et 2028.



Source : Observ'ER d'après DGEC

Où en sommes nous dans les objectifs nationaux (en MW)



Commentaires du commissaire enquêteur : Des éléments au 30 juin 2019 repris sur internet cautionnent la situation au 1^{er} janvier 2018 décrite précédemment et démontre que la région Hauts-de-France est toujours première dans la production d'énergie éolienne. Par voie de conséquence le département de la Somme est toujours en tête, que le secteur choisi pour implanter ce nouveau projet, qui produit déjà près de 60% de cette « énergie éolienne Somme », est déjà fortement impacté. Sans doute un des arguments qui vont dans le sens de la position prise de M. Bertrand Xavier, Président des Hauts-de-France.

3.4 SENSIBILITE DU TERRITOIRE ET ENJEUX IDENTIFIES

Le site d'implantation est situé en dehors des zonages paysagers et patrimoniaux. Cependant une attention particulière devra être portée depuis les secteurs les plus proches et/ou fréquentés, comme les boucles de la Somme. Le projet se situe également en dehors des ZPPA et dans aucun site Natura 2000.

La synthèse du contexte écologiques montre que les Aires d'Etude Immédiates (AEI) :

- ne comprennent aucun zonage d'inventaire du patrimoine naturel
- ne comprennent aucun périmètre de gestion contractuelle du patrimoine naturel
- ne sont inscrites dans aucune zone de protection réglementaire du patrimoine naturel
- ne comprennent aucun corridor et/ou réservoir de biodiversité désigné dans le SRCE Picardie

Il est néanmoins concerné par un site inscrit situé à moins de 5 kms : l'ensemble est formé par le village, le château et son parc, l'église et les gisants ainsi que les voies adjacentes de Suzanne.

Il est également concerné par deux monuments historiques situés à moins de 2 kms :

- Le pressoir en grès d'Assevillers, monument classé
- Le monument allemand de Flaucourt, monument inscrit

On recense aussi une vingtaine de monuments historiques dans le périmètre 5 - 20 kms et des cimetières militaires dans les périmètres d'étude rapproché à éloigné.

Commentaires du commissaire enquêteur : Un territoire qui reste pour le moins marqué par son passé de guerre, regroupant bon nombre de sites de mémoire et qui engendre depuis quelques années une nouvelle forme de tourisme, celui de la mémoire de guerre.

3.5 SUR LES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LES REPONSES APORTEES PAR LE PORTEUR DU PROJET :

THEME : NUISANCES (Sonores et vibrations, visuelles, ondes magnétiques, brouillage ondes radio, télévision, sur la santé...)

132 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 2 Anonyme / Courriel 3 Anonyme / Courriel 4 Anonyme / DD001p1 ROULEAU-BURALANT O. / DD002p1 ETIENNE S. / DD004p1 DUPUY A. / DD005p1 GAHON A. / DD006p1 VAN ELSSEN / DD007p1 BACHELEZ J.M. / DD008p1 PUTZCOTTARD A. / DD009p1 LEGUILLIER G. / DD010p1 BACHELLEZ F. / DD011p3 GAHON Mme / DD012p1 DOUTREVAUX F. / DD013p3 TISON Y.E. / DD014p3 GAHON A. / DD016p4 BRIANCHON A. / DD017p4 DUPONT J. / DD019p4 EVRARD P. / DD020p4 LANCEL M. Mme / DD021p4 MANGETO PH. / DD022p4 ETEVE PH. / DD023p4 ETEVE F. / DD025p4 LHOTE C. / DD026p4 MACIAG J. / DD027p4 LAFFORGUE-BERTHE B. / DD028p4 LENGLET J.C. / DD029p4 BAILLY J. / DD030p4 SILLICHIA P. / DD031p4 MONARD C. / DD032p4 BAILLY A. / DD033p4 ALESSANDRO M. / DD035p4 COLASANTE C. / DD036p4 COLASANTE X. / DD037p4 ILLISIBILE / DD038p4 MASCRES D. / DD039p4 DUPRONT F. / DD040p4 BOUSSAÏDI K. / DD041p4 GEST I. / DD042p4 METTE M. Mme / DD044p4 MORAIN R. / DD045p4 TRAUILLÉ / DD046p4 QUINEJURE M. Mme / DD047p4 TERNISIEN / DD048p4 LHOMME D. / DD049p4 PANET / DD050p4 MASCRES O. / DD051p4 SARL LENGLET B. / DD054p4 NAYE V. / DD055p4 DIDAUX R. / DD056p4 CLIN M. / DD057p4 PENNEQUIN P. / DD058p4 THIROUX V. / DD059p4 HIROUX C. / DD061p4 BERTHUIER D. / DD062p4 FRANJA L. / DD063p4 DESORMAUX M. / DD064p4 MARQUET J. / DD065p4 DEVARENNE C. / DD066p4 RICART J.M. / DD067p4 CAUDMONT M. Mme / DD068p4 PRACHE B. / DD069p4 DOPSIN C. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD071p4 DIDIOT M. / DD072p4 DITTE R. / DD073p4 BAILLON M. / DD076p4 DELAPORTE E. / DD077p4 VIVIEN L. COTTEZ R. / DD078p4 DITTE PH. / DD079p4 MASSE S. / DD080p4 FRANJA L. / DD081p4 GAUCHIN C. / DD082p4 JEUKENS D. / DD083p4 NUNCQ E. / DD085p4 CAPRON S. / DD091p4 ARMINDO F. / DD093p4 DOUAY A. / DD094p4 EXTRAIT DELIB CM HERBECOURT / DD095p4 HUBERT E. / DD096p4 DESOOMER Y. / DD097p4 POPULASKER M. Mme / DD098p4 COGNET C. CARLIER S. / DD099p4 CADINOT J.P. / DD100p4 CADINOT C. / DD101m5 GUILBERT M. / DD106m5 BERTRAND X. (double du courriel) / DD107m5 MAIRIE FRESNES-MAZANCOURT / DD115p5 GAHON M. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD118p5 AMORY J. / DD120p5 DUVAUCHEL H. / DD121p5 BOURSIN M. / DD122p5 PIERRE M. Mme / DD125p5 LEROUGE M. Mme / DD126p5

LANGUE M. / DD128p5 VANOYE T. / DD129p5 LANGUE S. / DD133p5 ROELE M. Mme / DD134p5 LENAIN C. / DD135p5 VANOYE L. / DD136p5 RICART E. / DD137p5 VANOYE F. / DD139p5 MONORY N. / DD140p5 DALLE P. / DD141p5 VANOYE N. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD143p5 DELAUNAY L. / DD144p5 DUMONT S. / DD146p5 DELAUNAY J. / DD148p5 YVINEC M. / DD149p5 VANOYE J. / DD150p5 DEKEN N. / DD152p5 SIGNE ILLISIBLE / DD153m4 ASS SYNDICALE DES PROPRIETAIRES / DD154m4 GUILLOPE A. / RE001p4 DHULEVENT M.P. / RE009p5 DEKEN B. / RE011p5 RAOELISON Z. / RE012p5 LAVAQUERIE D. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 5 à 10

Commentaires du commissaire enquêteur :

C'est de loin le thème qui a le plus interpellé les habitants puisqu'il a recueilli pas moins de 230 observations détaillées dans le tableau de synthèse des contributions/observations (annexe ??) et sur les courriers déposés par les habitants référencés « courriels, DD, RE suivis d'un numéro d'ordre ». Sur ce thème seules 3 observations sur les 230 sont favorables...

THEME : ENVIRONNEMENT (Dénature le paysage, industrialisation de l'espace rural, le projet de trop, territoire saturé...)

114 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 1 BERTRAND X. / Courriel 2 Anonyme / Courriel 3 Anonyme / DD002p1 ETIENNE S. / DD03p1 GAHON M. / DD007p1 BACHELLEZ J.M. / DD008p1 PUTZCOTTARD A. / DD009p1 LEGUILLIER G. / DD010p1 BACHELLEZ F. / DD012p1 DOUTREVAUX F. / DD013p3 TISON Y.E. / DD014p3 GAHON A. / DD016p4 BRIANCHON A. / DD018p4 PIERRE S. LELIEVRE C. / DD019p4 EVRARD P. / DD020p4 LANCEL M. Mme / DD021p4 MANGETO PH. / DD022p4 ETEVE PH. / DD023p4 ETEVE F. / DD025p4 LHOTE C. / DD026p4 MACIAG J. / DD027p4 LAFFORGUE-BERTHE B. / DD028p4 LENGLET J.C. / DD029p4 BAILLY J. / DD033p4 ALESSANDRO M. / DD035p4 COLASANTE C. / DD036p4 COLASANTE X. / DD037p4 ILLISIBLE / DD038p4 MASCRE D. / DD039p4 DUPRONT F. / DD040p4 BOUSSAÏDI K. / DD046p4 QUINEJURE M. Mme / DD047p4 TERNISIEN / DD048p4 LHOMME D. / DD050p4 MASCRE O. / DD054p4 NAYE V. / DD058p4 THIROUX V. / DD059p4 HIROUX C. / DD060p4 RICART S. / DD062p4 FRANJA L. / DD063p4 DESORMAUX M. / DD064p4 MARQUET J. / DD065p4 DEVARENNE C. / DD066p4 RICART J.M. / DD067p4 CAUDMONT M. Mme / DD068p4 PRACHE B. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD071p4 DIDIOT M. / DD072p4 DITTE R. / DD073p4 BAILLON M. / DD074p4 CAUDMONT M. Mme / DD075p4 ZAMBELLI M. Mme / DD076p4 DELAPORTE E. / DD077p4 VIVIEN L. COTTEZ R. / DD078p4 DITTE PH. / DD080p4 FRANJA L. / DD082p4 JEUKENS D. / DD083p4 NUNCQ E. / DD084p4 ETIENNE M. / DD087p4 LABROCHE C. / DD088p4 DUMONT G. / DD093p4 DOUAY A. / DD094p4 EXTRAIT DELIB CM HERBECOURT / DD095p4 HUBERT E. / DD096p4 DESOOMER Y. / DD097p4 POPULASKER M. Mme / DD098p4 COGNET C. CARLIER S. / DD104m5 RAOELISON J. / DD106m5 BERTRAND X. (double du courriel) / DD115p5 GAHON M. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD118p5 AMORY J. / DD119p5 MICHEL G. / DD120p5 DUVAUCHEL H. / DD121p5 BOURSIN M. / DD122p5 PIERRE M. Mme / DD125p5 LEROUGE M. Mme / DD126p5 LANGUE M. / DD127p5 LANGUE J.M. / DD128p5 VANOYE T. / DD129p5 LANGUE S. / DD130p5 LANGUE J. / DD131p5 LANGUE N. / DD132p5 CHARROUX J. / DD133p5 ROELE M. Mme / DD135p5 VANOYE L. / DD136p5 RICART E. / DD137p5 VANOYE F. / DD139p5 MONORY N. / DD140p5 DALLE P. / DD141p5 VANOYE N. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD143p5 DELAUNAY L. / DD147p5 SAUGURET F. / DD149p5 VANOYE J. / DD150p5 DEKEN N. / DD153m4 ASS SYNDICALE DES PROPRIETAIRES / RE001p4 DHULEVENT M.P. / RE009p5 DEKEN B. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 10 à 12

Commentaires du commissaire enquêteur : ***Dans le classement des thèmes les plus sollicités c'est le thème qui arrive en 2ème position avec 154 observations dont 1 seule favorable...***

THEME : RENTABILITE (Les performances de l'éolien, le suivi des installations, la mise en service, incidence sur le prix facturé au particulier, incidence financière : profits pour certains, pertes pour d'autres...)

108 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 2 Anonyme / Courriel 3 Anonyme / Courriel 4 Anonyme / DD03p1 GAHON M. / DD004p1 DUPUY A. / DD005p1 GAHON A. / DD006p1 VAN ELSEN / DD07p5 BACHELLEZ J.M. / DD008p1 PUTZCOTTARD A. / DD009p1 LEGUILLIER G. / DD010p1 BACHELLEZ F. / DD012p1 DOUTREVAUX F. / DD013p3 TISON Y.E. / DD014p3 GAHON A. / DD015p3 DELIB MAIRIE ASSEVILLERS / DD016p4 BRIANCHON A. / DD017p4 DUPONT J. / DD018p4 PIERRE S. LELIEVRE C. / DD019p4 EVRARD P. / DD020p4 LANCEL M. Mme / DD028p4 LENGLET J.C. / DD030p4 SILLICHIA P. / DD031P4 MONARD C. / DD032p4 BAILLY A. / DD033p4 ALESSANDRO M. / DD037p4 ILLISIBLE / DD039p4 DUPRONT F. / DD040p4 BOUSSAÏDI K. / DD041p4 GEST I. / DD043p4 RICART M. / DD044p4 MORAIN R. / DD045p4 TRAUILLÉ / DD046p4 QUINEJURE M. Mme / DD047p4 TERNISIEN / DD048p4 LHOMME D. / DD049p4 PANET / DD050p4 MASCRE O. / DD051p4 SARL LENGLET B. / DD052p4 RICART G. / DD055p4 DIDAUX R. / DD056p4 CLIN M. / DD057p4 PENNEQUIN P. / DD059p4 HIROUX C. / DD060p4 RICART S. / DD061p4 BERTHUIER D. / DD062p4 FRANJA L. / DD063p4 DESORMAUX M. / DD064p4 MARQUET J. / DD065p4 DEVARENNE C. / DD066p4 RICART J.M. / DD067p4 CAUDMONT M. Mme / DD068p4 PRACHE B. / DD069p4 DOPSIN C. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD071p4 DIDIOT M. / DD073p4 BAILLON M. / DD074p4 CAUDMONT M. Mme / DD075p4 ZAMBELLI M. Mme / DD078p4 DITTE PH. / DD079p4 MASSE S. / DD083p4 NUNCQ E. / DD087p4 LABROCHE C. / DD089p4 PONTHEUX J.P. / DD092p4 MASSE G. / DD093p4 DOUAY A. / DD094p4 EXTRAIT DELIB CM HERBECOURT / DD096p4 DESOOMER Y. / DD097p4 POPULASKER M. Mme / DD098p4 COGNET C. CARLIER S. / DD099p4 CADINOT J.P. / DD100p4 CADINOT C. / DD101m5 GUILBERT M. / DD102m5 FOLLY H. / DD103m5 MASCRE B. / DD104m5 RAOELISON J. / DD105m5 GUILBERT J.D. / DD107m5 MAIRIE FRESNES-MAZANCOURT / DD108p5 ETEVE F. / DD111p5 GUILLEMONT M. Mme / DD115p5 GAHON M. / DD116p5 GAHON M. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD118p5 AMORY J. / DD119p5 MICHEL G. / DD120p5 DUVAUCHEL H. / DD121p5 BOURSIN M. / DD122p5 PIERRE M. Mme / DD126p5 LANGUE M. / DD128p5 VANOYE T. / DD136p5 RICART E. / DD139p5 MONORY N. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD143p5 DELAUNAY L. / DD151p5 GREVIN J.R. / DD152p5 SINGE ILLISIBLE / RE003p4 ALLESSANDRO M. / RE011p5 RAOELISON Z. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 12 à 15

Commentaires du commissaire enquêteur : Ce thème réunissant 140 observations (dont 12 favorables) occupe sur cette base la 3ème place, mais si on prend en considération le nombre de contributions (108) il devrait occuper la 2ème...

THEME : TERRITOIRE (Pas écologique, démantèlement, mitage du sol, béton excessif, pollution nappe phréatique, empreinte pour les générations futures...)

87 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 2 Anonyme / Courriel 3 Anonyme / Courriel 4 Anonyme / DD001p1 ROULEAU-BURAVANT O. / DD005p1 GAHON A. / DD006p1 VAN ELSEN / DD008p1 PUTZCOTTARD A. / DD012p1 DOUTREVAUX F. / DD013p3 TISON Y.E. / DD016p4 BRIANCHON A. / DD017p4 DUPONT J. / DD026p4 MACIAG J. / DD027p4 LAFFORGUE-VERTHE B. / DD028p4 LENGLET J.C. / DD029p4 BAILLY J. / DD030p4 SILLICHIA P. / DD036p4 COLASSANTE X. / DD037p4 ILLISIBLE / DD039p4 DUPRONT F. / DD040p4 BOUSSAÏDI K. / DD042p4 METTE M. Mme / DD043p4 RICART M. / DD044p4 MORAIN R. / DD045p4 TRAUILLÉ / DD046p4 QUINEJURE M. Mme / DD047p4 TERNISIEN / DD048p4 LHOMME D. / DD049p4 PANET / DD050p4 MASCRE O. / DD051p4 SARL LENGLET B. / DD052p4 RICART G. / DD054p4 NAYE V. / DD056p4 CLIN M. / DD057p4 PENNEQUIN P. / DD059p4 HIROUX C. / DD060p4 RICART S. / DD062p4 FRANJA L. / DD063p4 DESORMAUX M. / DD064p4 MARQUET J. / DD065p4 DEVARENNE C. / DD066p4 RICART J.M. / DD067p4 CAUDMONT M. Mme / DD068p4 PRACHE B. / DD069p4 DOPSIN C. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD073p4 BAILLON M. / DD074p4 CAUDMONT M. Mme / DD076p4 VIVIEN L. COTTEZ R. / DD079p4 MASSE S. / DD087p4 LABROCHE C. / DD089p4 PONTHEUX J.P. / DD093p4 DOUAY A. / DD095p4 HUBERT E. / DD096p4 DESOOMER Y. / DD097p4 POPULASKER M. Mme / DD098p4 COGNET C. CARLIER S. / DD100p4 CADINOT C. / DD102m5 FOLLY H. / DD103m5 MASCRE B. / DD104m5 RAOELISON J. / DD105m5 GUILBERT J.D. / DD108p5 ETEVE F. / DD112p5 MALOSZYC M. Mme / DD115p5 GAHON M. / DD116p5 GAHON M. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD119p5 MICHEL G. / DD126p5 LANGUE M. / DD130p5

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 16 à 19

Commentaires du commissaire enquêteur : Ce thème constate 87 contributions générant 121 observations (dont 7 favorables) et place celui-ci en 4ème position dans le classement de nos thèmes...

THEME : COMMUNICATION (Documents mis à disposition, la concertation, les aspects administratifs...)

53 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

DD011p3 GAHON Mme / DD014p3 GAHON A. / DD015p3 DELIB MAIRIE ASSEVILLERS / DD029p4 BAILLY J. / DD035p4 COLASSANTE C. / DD036p4 COLASSANTE X. / DD037p4 ILLISIBLE / DD040p4 BOUSSAÏDI K. / DD043p4 RICART M. / DD049p4 PANET / DD053p4 ASSOCIATION PRO-STAGE / DD059p4 HIROUX C. / DD061p4 BERTHUER D. / DD065p4 DEVARENNE C. / DD068p4 PRACHE B. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD075p4 ZAMBELLI Mme / D084p4 ETIENNE M. / DD086p4 BOUCHER J. / DD087p4 LABROCHE C. / DD088p4 DUMONT G. / DD089p4 PONTHEUX J.P. / DD091p4 ARMINDO F. / DD093p4 DOUAY A. / DD094p4 EXTRAIT DELIB HERBECOURT / DD107m5 MAIRIE FRESNES-MAZANCOURT / DD110p5 ETEVE J.P. / DD115p5 GAHON M. / DD116p5 GAHON M. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD118p5 AQMORY J. / DD121p5 BOURSIN M. / DD124p5 VANOYE J. / DD126p5 LANGUE M. / DD127p5 LANGUE J.M. / DD129p5 LANGUE S. / DD130p5 LANGUE G. / DD135p5 VANOYE L. / DD137p5 VANOYE F. / DD138p5 RICART J.M. / DD141p5 VANOYE N. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD143p5 DELAUNAY L. / DD144p5 DUMONT S. / DD147p5 SAUGURET F. / DD149p5 VANOYE J. / DD150p5 DEKEN N. / RE004p4 MASSE Mme / RE009p5 DEKEN B. / RE011p5 RAOELISON Z. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 19 à 21

Commentaires du commissaire enquêteur : 53 contributions et 74 observations dont 1 observations favorables place ce thème en 5ème position d'intérêt de la population

THEME : PATRIMOINE

48 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

DD002p1 ETIENNE S. / DD005p1 GAHON A. / DD007p1 BACHELLEZ J.M. / DD010p1 BACHELLEZ F. / DD018p4 PIERRE S. LELIEVRE C. / DD019p4 EVRARD P. / DD020p4 LANCEL M. Mme / DD021p4 MANGEOT P. / DD022p4 ETEVE P. / DD023p4 ETEVE F. / DD028p4 LENGLET J.C. / DD029p4 BAILLY J. / DD032p4 BAILLY A. / DD035p4 COLASSANTE C. / DD048p4 LHOMME D. / DD056p4 CLIN M. / DD064p4 MARQUET J. / DD067p4 CAUDMONT M. Mme / DD068p4 PRACHE B. / DD069p4 DOPSIN C. / DD075p4 ZAMBELLI Mme / DD076p4 DELAPORTE E. / DD081p4 GAUCHIN C. / DD083p4 NUNCQ E. / DD090p4 BOUCHER J.L. / DD092p4 MASSE G. / DD093p4 DOUAY A. / DD096p4 DESOOMER Y. / DD097p4 POPULASKER M. Mme / DD100p4 CADINOT C. / DD101m5 GUILBERT M. / DD107m5 MAIRIE FRESNES-MAZANCOURT / DD108p5 ETEVE F. / DD117p5 PONCHART M. Mme / DD120p5 DUVAUCHEL H. / DD122p5 PIERRE M. Mme / DD125p5 LEROUGE M. Mme / DD130p5 LANGUE G. / DD139p5 MONORY N. / DD146p5 DELAUNAY J. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 22 à 23

Commentaires du commissaire enquêteur : 48 contributions et 45 observations dont 3 favorables

THEME : SECURITE (Gaz à proximité, installations dangereuses, ligne à haute tension...)

32 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 3 Anonyme / DD026p4 MACIAG J. / DD027p4 LAFFORGUE-BERTHE B. / DD029p4 BAILLY J. / DD030p4 SILLICHIA P. / DD035p4 COLASANTE C. / DD042p4 METTE M. Mme / DD051p4 SARL LENGLET B. / DD053p4 ASSOCIATION PRO-STAGE / DD060p4 RICART S. / DD068p4 PRACHE B. / DD070p4 LESCARCELLE M. Mme / DD080p4 FRANJA L. / DD083p4 NUNCQ E. / DD085p4 CAPRON S. / DD096p4 DESOOMER Y. / DD099p4 CADINOT J.P. / DD104m5 RAOELISON J. / DD108p5 ETEVE F. / DD110p5 ETEVE J.P. / DD118p5 GAHON M. / DD119p5 MICHEL G. / DD130p5 LANGUE G. / DD131p5 LANGUE N. / DD132p5 CHARROUX J. / DD135p5 VANOYE L. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD143p5 DELAUNAY L. / DD150p5 DEKEN N. / RE001p4 DHULEVENT M.P. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 23 à 24

Commentaires du commissaire enquêteur : 32 contributions pour 35 observations (1 favorable)

THEME : SOLUTIONS AUTRES

20 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 1 BERTRAND X. / Courriel 2 ANONYME / DD028p4 LENGLET J.C. / DD031p4 MONARD C. / DD064p4 MARQUET J. / DD066p4 RICART J.M. / DD073p4 BAILLIN M. / DD079p4 MASSE S. / DD089p4 PONTHEUX J.P. / DD092p4 MASSE G. / DD095p4 HUBERT E. / DD099p4 CADINOT J.P. / DD103m5 MASCRE B. / DD104m5 RAOELISON J. / DD106m5 BERTRAND X. (Double courriel 1) / DD109p5 ETEVE M.L. / DD110p5 ETEVE J.P. / DD111p5 GUILLEMONT M. Mme / DD16p5 RICART E. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 25 à 27

Commentaires du commissaire enquêteur : 20 contributions 22 observations dont 7 favorables

THEME : ADMINISTRATIF

17 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

Courriel 2 ANONYME / DD081p4 GAUCHIN C. / DD088p4 DUMONT G. / DD091p4 ARMINDO F. / DD102m5 FOLLY H. / DD122p5 PIERRE M. Mme / DD128p5 VANOYE T. / DD129p5 LANGUE S. / DD132p5 CHARROUX J. / DD144p5 DUMONT S. / DD146p5 DELAUNAY J. / DD149p5 VANOYE J. / DD150p5 DEKEN N. / RE002p4 ISTRIA B. / RE006p5 JACOB / RE009p5 DEKEN B. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 28

Commentaires du commissaire enquêteur : 17 contributions pour 18 observations dont 3 favorables

THEME : ECONOMIQUE

15 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

DD035p4 COLASANTE C. / D036p4 COLASANTE X. / DD071p4 DIDIOT M. / DD082p4 JEUKENS D. / DD095p4 HUBERT E. / DD115p5 GAHON M. / DD125p5 LEROUGE M. Mme / DD138p5 RICART J.M. / DD139p5 MONORY N. / DD142p5 LESCARCELLE I. / DD150p5 DEKEN N. / DD151p5 GREVIN J.R. / DD153m4 ASS.SYNDICALE DES PROPRIETAIRES / RE009p5 DEKEN B. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 29

Commentaires du commissaire enquêteur : 15 contributions pour 18 observations dont 1 favorable

THEME : CITOYENNETE

6 contributeurs se sont exprimés sur ce thème ; vous trouverez les noms référencés ci-dessous :

DD101m5 GUILBERT M. / DD104m5 RAOELISON J. / DD108p5 ETEVE F. / DD110p5 ETEVE J.P. / RE001p4 DHULEVENT M.P. / RE009p5 DEKEN B. /

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 30

Commentaires du commissaire enquêteur : 6 contributions pour 7 observations dont 5 favorables, le seul thème où les observations favorables l'emportent sur les défavorables...

Commentaires du commissaire enquêteur :

Concernant les observations recueillies et pour tenir compte du nombre important de réactions que ce dossier a suscité auprès des habitants des communes concernées ou des communes voisines, il n'a pas été possible de répondre individuellement à chacune des observations. Pour répondre au mieux à cette situation, une liste sous forme de « thèmes » a été mise en place et a permis de recenser et classer finement l'ensemble des observations émises par la population.

De la même façon, le porteur de projet n'a pu répondre au procès-verbal de synthèse élaboré sur ce principe, que de manière globale et ses réponses se réfèrent essentiellement sur la réglementation en vigueur, ou sur des études faites précédemment et qui répondent aux interrogations des habitants sans pour autant satisfaire leur demande.

L'ensemble de tous ces documents : les courriers déposés, les registres d'enquête, les courriels reçus, le procès-verbal de synthèse, le mémoire en réponse du porteur de projet sont annexés à ce rapport et donc consultables et traduiront de façon beaucoup plus précise l'ambiance que ce projet a engendré.

En effet à l'inverse des résultats de l'enquête préalable qui s'est tenue en 2018, mise en place à la demande des mairies par le pétitionnaire et qui donnait une perception favorable du projet (avec toutefois une participation plus que modeste), la façon dont il est vu aujourd'hui est complètement inversée par rapport à 2018, puisque sur les 160 contributions recensées seules 14 donnent des avis favorables et ne représentent que 50 observations sur les 861 émises au total.

La configuration du dossier, complet, imposant, le nombre d'observations émises, les réponses, élaborées, techniques, appuyées par d'anciennes études, apportées par le porteur de projet ont fait que ce dossier a été difficile à appréhender et à analyser dans le cadre limité en temps de l'enquête publique et qu'il aurait été sans aucun doute mieux perçu dans le cadre d'une commission d'enquête.

3.6 QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

1) La durée de vie d'une éolienne est estimée à une vingtaine d'années ; je n'ai pas trouvé d'indications précisant la nature d'un contrat avec une date début et fin d'activité ; qui, comment et pourquoi définit la fin d'activité, dans quel délai et qu'elles en sont les conséquences ?

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 31

Commentaires du commissaire enquêteur : *Sur des dossiers aussi sensibles, je reste dubitatif sur le peu de formalisme engendré par ce type de contrat...*

2) Quel est l'impact sur le territoire de la mise en place d'une éolienne (superficie du socle, longueur, largeur, profondeur des fondations tonnage du béton utilisé) et pourquoi la réglementation n'oblige t'elle pas à remettre le site à son état d'origine ? n'y a-t-il pas à terme risque de pollution des sols (béton ?)

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 32 à33

Commentaires du commissaire enquêteur : *Ras*

3) Concernant l'éolienne E1, la modification du PLU de Dompierre-Becquincourt n'a semble-t 'il pas abouti ; que comptez-vous faire ?

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 34

Commentaires du commissaire enquêteur : *J'ai bien noté qu'en l'état l'éolienne E1 n'est pas compatible avec les documents d'urbanisme de la commune et qu'elle fera l'objet d'une demande particulière.*

4) Concernant la sécurité, pensez-vous que le choix d'implantation des 4 éoliennes E5, E6, E7, E8 qui entoure un terrain de moto-cross accueillant 400 personnes à l'année référencé au cadastre ZK6, ZK29, ZK30, ZK16 soit un site idéal ?

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 34 et 35

Commentaires du commissaire enquêteur : *On préconise des distances minimales en rapport aux lieux de vie que représentent les communes et dans le cas présent, on mise sur des risques acceptables, une démarche que je qualifierai de dangereusement aventureuse !!!*

5) Dans les observations recueillies il est question d'un captage d'eau appartenant à l'entreprise Bonduelle. Si vous avez contacté cette société à ce sujet, pourriez-vous m'en communiquer la teneur.

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 34 et 35

Commentaires du commissaire enquêteur : Sur ce domaine, je me réfère aux compétences et au mail de l'ARS du 23 octobre 2015

6) Dans son avis délibéré, la MRAe vous demande de respecter le protocole Eurobats qui recommande de ne pas implanter d'éoliennes à moins de 200 mètres des boisements et des haies. Pour l'éolienne E5 vous avez convenu de la brider ; pour la E6 vous considérez que la distance actuelle de 190 mètres ne sera pas plus impactant pour les chiroptères qu'une distance de 200 mètres. Me confirmez-vous cette analyse ?

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 36 et 37

Commentaires du commissaire enquêteur : Comme indiqué précédemment, il semblerait que vous n'ayez pas le même regard avec l'Autorité Environnementale sur les recommandations préconisées par Eurobats.

7) Force est de constater un certain nombre d'incohérences dans le dossier volume 2 « suivi des compléments ». Par exemple la ligne I111.11 foncier nous renvoie au volume 3-p14 qui ne correspond pas au motif de la description. Autre exemple également qui concerne le positionnement et la taille des éoliennes visualisées sur les photomontages comme sur la photo p 333 du volet paysager ou l'on constate que l'éolienne E5 par exemple, est plus petite que le monument derrière lequel, je suppose, elle sera positionnée. C'est toujours regrettable et très désagréable d'avoir à répondre à ce genre d'individu qui a l'impression qu'on se moque de lui, et qui en profite pour aiguïser sa sagacité...

Réponse du porteur de projet

Se référer au mémoire en réponse de WP France 24 du 2 décembre 2019 p 38

Commentaires du commissaire enquêteur : Dont acte...

Deuxième partie

ANNEXES

LISTE DES PIÈCES ANNEXES

- Procès-verbal de synthèse
 - Tableau de synthèse global (Annexe 1 -5 pages-)
 - Tableau de synthèse par thème (Annexes 2 -20 pages-)
- Courriers documents déposés (Annexes 3 n° DD001 à DD050)
- Courriers documents déposés (Annexes 4 n° DD051 à DD100)
- Courriers documents déposés (Annexes 5 n° DD101 à DD120)
- Courriers documents déposés (Annexes 6 n° DD121 à DD154)
- Observations mentionnées aux registres (Annexes 6 n° RE001 à RE012)
- Courriels reçus (Annexes 6 n° 001 à 004)
- Mémoire en réponse (39 pages)
 - Annexe 1 : P.V. de synthèse (5 pages)
 - Annexe 2 : Dossier de concertation
 - Annexe 3 : Estimation des coûts de démantèlement d'une éolienne
- Procès-verbal de constat d'huissier
 - D'affichage en mairie du 13/09, 30/09 et 02/11
 - De parution dans deux journaux régionaux :
 - Courrier Picard du 13/09 et du 04/10
 - Action Agricole Picarde du 13/09 et du 04/10
 - Du site internet du 19/09
- Certificats d'affichage établis par les maires (envoyés à la préfecture)
- Registres d'enquête (avec attestation de recherche d'envoi de la poste pour le registre d'Assevillers)
- Annexes 7 :
 - Courrier de la préfecture au commissaire enquêteur (p1)
 - Arrêté préfectoral d'enquête (p2- p4)
 - Courrier du tribunal Administratif de décision de désignation du commissaire enquêteur (p5)
 - Résumé non technique en version numérique du projet (p6 – p7)
 - Articles de presse en rapport avec le projet soumis à enquête (p8 – p10)
 - Réponse de la préfecture sur la demande de modification simplifiée du PLU de Dompierre-Becquincourt (p11 – p13)
 - Courriels d'accord de demande d'un délai supplémentaire de 8 jours (p14)